



PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Service de la Coordination des Politiques Interministérielles

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

N° S3IC : 0051.01910

Amiens, le 21 DEC. 2017

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ

Le préfet du département de la Somme, donne acte à VALEO EMBRAYAGES, 81 avenue Roger Dumoulin CS 70929 à AMIENS (80009), de sa déclaration effectuée le 20 mai 2016, en application de l'article R513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour son établissement situé sur le territoire de la commune de AMIENS (80009), 81 avenue Roger Dumoulin CS 70929.

Cette installation relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées figurant à l'annexe.

Pour le Préfet et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND

Copie adressée à :

Monsieur le maire de AMIENS
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Inspecteur des installations classées
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé
Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme,

Annexe

Nom de l'établissement : VALEO
Commune : Amiens

• Régime et classement ICPE

Rubrique et alinéa	Libellé de la rubrique (activité), Critère de classement, seuil et unité du critère	Régime (2)	Installations concernées																								
2565.2-a	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves de traitement étant supérieur à 1500L	A	1 ligne de phosphatation de 6300L dans le secteur Frictions (FA)																								
2931	Ateliers d'essai sur banc de moteur à explosion, à combustion interne lorsque la puissance totale est supérieure à 150 kW	A	Bancs d'essai du CEPN : bancs moteurs avec 5 groupes moto propulseur (3*436 + 55 + 80 kW) et 1 banc à rouleau (258 kW) soit une puissance totale de 1701 kW																								
2560- B- 1	Travail mécanique des métaux et alliages . La puissance installée de l'ensemble des machines concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW.	E	Puissance installée des presses (3000 kW), presse de transfert de 333 kw et des tours des usines VA et VI (2000 kW) soit 5333 kw au total.																								
2563-1	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant supérieure à 750L	E	<table><tr><th>Secteur</th><th>Volume de bains (L)</th><th>Nombre de machines</th></tr><tr><td>Secteur Lock Up (FA)</td><td>6140</td><td>1 machine à laver</td></tr><tr><td>Secteur Moyeux (FA)</td><td>2790</td><td>4 machines à laver</td></tr><tr><td>Secteur Frictions (FA)</td><td>18780</td><td>5 machines à laver</td></tr><tr><td>Secteur Frictions (VI)</td><td>1550</td><td>2 machines à laver</td></tr><tr><td>Secteur Mécanismes (VI)</td><td>1650</td><td>1 machine à laver et protection huileuse</td></tr><tr><td>Secteur Renovation (VI)</td><td>500</td><td>1 machine à laver (Mecanolav)</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>31 410 L</td><td></td></tr></table>	Secteur	Volume de bains (L)	Nombre de machines	Secteur Lock Up (FA)	6140	1 machine à laver	Secteur Moyeux (FA)	2790	4 machines à laver	Secteur Frictions (FA)	18780	5 machines à laver	Secteur Frictions (VI)	1550	2 machines à laver	Secteur Mécanismes (VI)	1650	1 machine à laver et protection huileuse	Secteur Renovation (VI)	500	1 machine à laver (Mecanolav)	TOTAL	31 410 L	
Secteur	Volume de bains (L)	Nombre de machines																									
Secteur Lock Up (FA)	6140	1 machine à laver																									
Secteur Moyeux (FA)	2790	4 machines à laver																									
Secteur Frictions (FA)	18780	5 machines à laver																									
Secteur Frictions (VI)	1550	2 machines à laver																									
Secteur Mécanismes (VI)	1650	1 machine à laver et protection huileuse																									
Secteur Renovation (VI)	500	1 machine à laver (Mecanolav)																									
TOTAL	31 410 L																										
2921	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	E	Un circuit doté de 3 tours pour l'unité VA de 550 kW chacune un circuit doté de 2 tours pour l'unité VI de 450 kW chacune Deux circuits pour l'unité CEPN dotés d'une tour de 390 kW circuit 'hydraulique' et d'une tour de 930 kw circuit 'moteur' Soit une puissance totale de 3870 kW																								

4735.2	Ammoniac. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Pour les récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 50 kg : b) Supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 5 t	DC	12 bouteilles d'Ammoniac de 44 kg soit 528 kg.
4725.2	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t	D	1 cuve de stockage de 3 t d'oxygène liquide à l'usine VI, distribué et utilisé en phase gazeuse
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 2. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t	DC	Stockage de propane à l'usine VA : un réservoir de 30 m ³ soit 12,5 t. 47 bouteilles de 13 kg à VA et 10 bouteilles de 13 kg au VI, soit un total de 741 kg. Soit une quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation de 13,24 t.
4722-2	Méthanol (numéro CAS 67-56-1). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t	DC	Méthanol (1 ^{re} catégorie) en réservoirs aériens : 2 * 30 m ³ (VA) + 2 * 10 m ³ (VI), soit 80 m ³ . Compartiments de 10 m ³ d'essence SP 95 (1 ^{re} catégorie), 10 m ³ de gazole et 10 m ³ de fioul (2 ^{ème} catégorie), dans une cuve aérienne du CEPN de 30 m ³ double enveloppe avec détection de fuite. Soit une capacité équivalente totale de 55,3 Tonnes
2561	Trempe, recuit ou revenu des métaux ou alliages	DC	Fours de trempe de l'atelier de traitements thermiques aux usines VA et VI
2575	Emploi de matières abrasives (grenailles métalliques, etc.) pour décapage La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW.	D	La puissance totale cumulée des grenailleuses est de 401 kW
2910.A-2	Installation de combustion : l'installation consomme seule ou en mélange, du gaz naturel, du fioul lourd ou de la biomasse, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.	DC	7 chaudières réparties dans les différents bâtiments VA, VI, CEPN, ..., puissance totale installée de 2289 kW 4 brûleurs des machines de dégraissage n° 8645 et 8641 (atelier TTH friction) de 176 kW chaque Soit une puissance totale de 2993 kW
2925	Atelier de charge d'accumulateurs, puissance supérieure à 50 kW	D	Local de charge de l'unité VA : 22 postes pour une puissance totale de 98,16 kW dans un local dédié Unité VA : 4 postes disséminés totalisant 1,92 kW ; unité VI : 11 postes totalisant de 17,76 kW ; CEPN : 3 postes totalisant de 2,7 kW